



PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE



N° D'IMPRIMÉ C66369281

EXEMPLAIRE REMIS A L'USAGER

NATURE DU CONTRÔLE	(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle technique périodique	01/04/2025	25240237

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE	(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ
Favorable	

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

31/03/2028

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contrôle technique périodique

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÈMENT : S013C026

(9) RAISON SOCIALE : SARL CONTROLE DU GARLABAN

(3) COORDONNÉES :
323 BD VOLTAIRE RN 8
13821 LA PENNE S/ H.
Tél : 04-91-24-72-98

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÈMENT : 083F1066

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1 ^{ère} mise en circulation
EM-249-QK (F)	22/05/2017	22/05/2017
Marque	Désignation commerciale	
YAMAHA	MT-07A	
(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre
JYARM181000003053	L3e-A2	MTT1
Type/CNIT	Énergie	
L3EYAMM1000K775	ES	
Document(s) présent(s)		
Certificat d'immatriculation		



Les références à l'arrêté du 18 juin 1991 modifié présentes au verso de ce procès-verbal sont à remplacer par l'arrêté relatif au contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur.

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ	MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES
37780	Émissions à l'échappement CO ralenti (≤0.5 %) : 0.17 % CO ralenti accéléré (≤0.3 %) : 0.03 %

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

PROCÈS-VERBAL N° : DATE :

N° D'AGRÈMENT DU CENTRE :

